

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE LOI N° 13339

MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

DE LANCY / « LES FRAISIERS »

(création d'une zone sportive)

Plan N° 30227-543

Conformément à l'article 16, alinéas 5 et 6, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30 ; LaLAT), les personnes intéressées sont informées du dépôt du projet de loi N° 13339 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive située au lieu-dit « Les Fraisiers »).

Ce projet peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Lancy**, 41, route du Grand-Lancy (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h. à 16h30, le mardi jusqu'à 18h.) Tél. 022 706 15 11.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **21 août 2023**, y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le changement d'affectation visé par le projet de loi peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Publication FAO : **20 juin 2023**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS